

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2017

*L'an deux mille dix-sept,
Le quinze juin à dix-huit heures trente,
Au château Lapalus de SANCE,
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 01 juin 2017

Secrétaire de séance : Florent BEAUCHAMP

Etaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Alexandra BONOT	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP (suppléant)	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Nadine MITRE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Véronique LE NOAN (suppléante)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON

Etaient excusés :

Madame Corine KLEMENT (remplacée par F. BEAUCHAMP)	HURIGNY
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Bernard DESPLAT (remplacé par V. LE NOAN)	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Eve REY	VERGISSON

Assistaient : Monsieur Daniel GAUGE, Mesdames Sabrina BREDELLE et Emmanuelle VALLESI, agents du syndicat.

Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 21/03/2017 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Monsieur Florent BEAUCHAMP est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 21 mars 2017.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Ressources humaines-Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président indique qu'un agent du syndicat, Madame BREDELLE Sabrina, a, par arrêté du 25 avril 2017, obtenu un avancement de grade par promotion interne et qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs du syndicat.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
- Vu le budget du syndicat,
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat à la date du 15 juin 2017,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs du syndicat, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 15 juin 2017 :

Date et N° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
						Statut	Temps de travail	Agent
Filière administrative								
N°2015-013 du 10/12/2015 modifiée N° 2016-003 du 6/4/2016	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h	Secrétariat de direction		Titulaire	100%	Sabrina Bredelle
Filière sportive								
N° 2005-014 du 11/1/2005 et N° 2005-022 du 25/1/2005	Conseiller territorial des APS	A	35h	Direction		Contractuel CDI	100%	Daniel Gauge
Filière animation								
N° 2015-009 du 9/6/2015 et N°2016-012 du 9/6/2016	Adjoint d'animation	C	17.5	Appui et soutien au fonctionnement général		Contractuel CDD	50%	Emmanuelle Vallesi

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapport N°3 : Création d'emplois budgétaires

Le Président rappelle que la création d'emplois budgétaires est le préalable indispensable à tout recrutement et invite le comité à se prononcer sur la création d'emplois budgétaires pour accroissement temporaire d'activité, pourvus au moyen de contrats à durée déterminée.

1-1 Renouvellement de l'emploi d'adjoint d'animation : appui et soutien au fonctionnement général du syndicat :

Ce poste d'appui et de soutien au fonctionnement général du syndicat est occupé par Mme Emmanuelle VALLESI. Il a été créé en 2 temps le 9 juin 2015 et le 9 juin 2016 pour une durée d'un an. Arrivant à son terme le 30 juin 2017, le comité a validé son renouvellement pour la même durée lors du débat d'orientations budgétaires du comité syndical du 21 février 2017 et lors du vote du budget du syndicat le 21 mars 2017.

Conditions de recrutement : Renouvellement du contrat à durée déterminée de droit public.

Date de recrutement et durée du contrat : au 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 1 an.

Conditions d'emploi :

Temps non complet, 17.5/35ème. Rémunération mensuelle brute établie en référence à l'indice brut 479 et à l'indice majoré 416

Attributions et missions : Placée sous l'autorité du président et du directeur du syndicat, l'agent sera chargé, au travers de missions administratives et d'animation, d'apporter appui et soutien au fonctionnement général du syndicat.

Nombre de postes : 1.

1-2 Création d'emplois d'adjoints d'animation périscolaire et extrascolaire :

La nature des projets d'aménagement du temps périscolaire dans les communes du syndicat et des programmations extrascolaires nécessite le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée. Les agents recrutés sur ces postes peuvent, en outre, se voir attribuer des missions complémentaires en temps périscolaire et extrascolaire.

Conditions de recrutement : La nature des fonctions (mission définie, limitée dans le temps) justifie le recours à des agents non titulaires au sens de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984. Ces emplois seront pourvus au moyen de contrats à durée déterminée de droit public.

Date de recrutement et durée du contrat : Entre le 4 septembre 2017 et le 6 juillet 2018 et d'une durée de 10 mois maximum.

Conditions d'emploi : Rémunération horaire brute en fonction de la spécialité :

- 13.00 € : animation sans spécialisation dans une discipline
- 20.20 € : animation spécialisation sport, arts plastiques et divers
- 22.00 € : animation spécialisation activités d'expression et divers.

Volume horaire : variable en fonction des projets.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de missions d'animation, de la mise en œuvre des projets d'aménagement du temps périscolaire des communes et des programmations extrascolaires.

Nombre de postes : 15 à temps partiel.

(Année scolaire 2016/2017 : 14 contractuels et 4 300 heures)

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité de créer ces emplois dans les conditions indiquées par le Président,

AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 012.

Rapport n°4 : Création d'emplois d'agents vacataires non titulaires

Le Président indique que la mise en œuvre des actions péri et extrascolaires du syndicat implique le recrutement d'animateurs et d'intervenants culturels et sportifs.

Dans la mesure où les trois conditions cumulatives caractérisant la qualité de vacataire sont adaptées à la mise en œuvre de nos actions (spécificité de l'acte, discontinuité dans le temps et rémunération attachée à l'acte), ces animateurs et intervenants peuvent être recrutés en qualité d'agents vacataires non titulaires.

Attributions et missions : Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ils seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre du projet d'aménagement du temps périscolaire de la commune et des programmations extrascolaires.

La couverture des besoins, en termes de vacation afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des programmations extrascolaires, des ateliers et des animations périscolaires, nécessite de procéder au recrutement de 40 agents vacataires, pour un volume horaire de vacation de 7 000 heures.

Le volume horaire prévu est notoirement supérieur à celui de l'année scolaire 2016/2017 car, en cette période pour le moins aléatoire, le syndicat aura vraisemblablement très peu recours aux contrats à durée déterminée.

Ces recrutements auront lieu entre le 10 juillet 2017 et le 6 juillet 2018. La rémunération horaire de la vacation est établie en fonction de la spécialité dispensée :

- 14.30 € pour l'animation sans spécialisation ; (contre 13.00 € en CDD)
- 21.50 € pour les spécialisations sport, arts plastiques et diverses ; (20.20 € en CDD)
- 22.50 € pour les spécialisations activités d'expression et diverses. (22.00 € en CDD)

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours à des agents vacataires entre le 10 juillet 2017 et le 6 juillet 2018, dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Président à accomplir toutes formalités permettant la mise en œuvre de cette décision et à procéder au recrutement,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 012.

Rapport n°5 : Recours à des prestataires de services culturels et sportifs

Le Président indique qu'outre le recrutement d'animateurs et d'intervenants, vacataires ou en contrat à durée déterminée, la mise en œuvre des différentes actions du syndicat implique d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, personnes morales ou physiques.

Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ces prestataires seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre du projet d'aménagement du temps périscolaire du syndicat, des SIVOS et des communes ainsi que des programmations extrascolaires du syndicat.

Les modalités de chaque prestation sont définies par voie de convention entre le SIGALE et le prestataire. Ces conventions précisent notamment le nom de l'encadrant, les dates et les lieux d'intervention, les modalités de fonctionnement de la mission ainsi que le coût, toutes charges comprises, de la prestation.

Entre le 10 juillet 2017 et le 6 juillet 2018, la couverture des besoins en termes de prestations de services culturels et sportifs, afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des programmations extrascolaires et des ateliers et animations périscolaires, nécessite d'avoir recours à 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 6 000 heures. (*Année scolaire 2016/2017 : 31 prestataires et 5 000 heures*)

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'opportunité d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs entre le 10 juillet 2017 et le 6 juillet 2018, dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes et à payer le prix défini dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 011.

Rapport n°6 : Indemnités du Président et des vice-présidents.

Le Président rappelle aux membres que le comité syndical a fixé, lors de sa séance du 24 avril 2014, le taux d'indemnisation du président et des vice-présidents en mentionnant l'indice 1015 comme indice brut terminal de la fonction publique.

Compte tenu de l'évolution de cet indice et de la valeur du point d'indice, la trésorerie souhaite que le syndicat rapporte sa délibération 2014-014 et en prenne une nouvelle ne faisant référence qu'à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

D'ACCORDER au Président une indemnité brute mensuelle égale à 21.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

D'ACCORDER aux vice-présidents ayant reçu délégation une indemnité correspondant à 6.49 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

D'APPLIQUER cette décision à effet immédiat,

DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du Budget primitif 2017 du SIGALE.

Rapport N°7 : Point de situation périscolaire rentrée septembre 2017

Le Président invite le directeur à présenter les projets d'aménagement des temps périscolaires, et l'intervention du SIGALE, sur les différentes communes et SIVOS pour la prochaine année scolaire. Il invite également les communes à se prononcer sur d'éventuelles modifications des projets depuis la tenue des réunions préparatoires et rappelle les règles d'intervention du SIGALE pour ses communes membres, règles en vigueur depuis 2013 :

- 1) Le SIGALE doit être associé aux travaux d'élaboration des projets afin de ne pas avoir à gérer, in fine, des missions non réalisables.
- 2) Un temps minimum d'atelier SIGALE sur les communes d'une heure minimum à respecter sur le temps méridien ou du début d'après midi
- 3) Sur la seconde partie d'après-midi, un temps minimum d'atelier SIGALE d'une heure minimum, avec, en plus, une récréation obligatoire d'au moins 15 minutes (sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire) auquel cas l'intervention est de 1h15 minutes.
- 4) Pas de prise en charges par le SIGALE de missions de garderie simple, de surveillance ou de service de restauration afin de respecter l'objet du syndicat, favoriser l'accès des enfants à la culture et au sport
- 5) Obligation pour les communes, ou SIVOS, de mettre en place une coordination par au moins un agent communal parallèlement aux ateliers SIGALE et sur toute la durée des ateliers périscolaire.
- 6) Le SIGALE ne prendra pas en charge de frais de personnel liés à des missions existantes et jusqu'alors pris en charge par la commune ou le SIVOS.

CHARNAY LES MACON :

Projet sensiblement étoffé avec un volume horaire hebdomadaire de 84 h à la charge du SIGALE, contre 72 h sur l'année scolaire 2016/2017

Site de Champgrenon élémentaire :

15h30-16h30 : Mise en place de 11 ateliers SIGALE plus 2 ateliers « mairie » quotidiennement avec une coordination mairie dédiée : 3 ateliers pour GSM CP, 5 pour les CE et 4 pour les CM. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. Une récréation aura lieu sur le temps scolaire de 15h15 à 15h30 comme cette année.

12h-13h45 : Maintien des 2 ateliers SIGALE quotidiens de 12h à 13h45, sports et activités manuelles ou d'expression, avec un accès très souple et en parallèle du restaurant scolaire afin d'alléger les groupes très nombreux sur ces temps de restauration.

Site de la Coupée :

15h30-16h30 : Mise en place de 6 ateliers SIGALE plus 2 ateliers « mairie » quotidiennement avec une coordination mairie dédiée : 3 ateliers pour CP CE et 3 pour les CE2 CM

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. Une récréation aura lieu sur le temps scolaire de 15h15 à 15h30 comme cette année.

Maintien du dispositif intégrant les associations locales qui se proposeraient d'accueillir les licenciés après 15h30.

Sites de la Coupée et de la Verchère maternelle :

Maintien d'un atelier SIGALE hebdomadaire sur chacun des 2 sites maternelles à destination des grandes sections de **13h30 à 14h30**. Le trimestre étant subdivisé en 3 ou 4 périodes, chaque grande section aura accès à cet atelier sur 3 ou 4 séances.

Les ateliers débutent sur tous les sites dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire et si changement, il interviendra à la rentrée de septembre 2018

SAINT MARTIN BELLE ROCHE :

Le projet est maintenu en l'état à la rentrée avec un volume horaire hebdomadaire de 40 h à la charge du SIGALE.

Ecole maternelle :

Maintien de l'animation auprès des grandes sections de maternelle sur le temps d'après repas chaque jour de **13h20 à 14h35** par 2 animatrices SIGALE.

Ecole élémentaire :

Mise en place chaque jour de 6 ateliers SIGALE de **13h30 à 14h45**, 3 pour les CP-CE et 3 pour les CM, un agent municipal assurant la coordination. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. Accueil possible à 13h30 des externes désirant participer aux ateliers.

Les ateliers et animations débutent sur tous les sites dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire et si changement, il interviendra à la rentrée de septembre 2018

HURIGNY :

Maintien du projet actuel avec un volume horaire hebdomadaire de 19 h à la charge du SIGALE

Site de l'école élémentaire :

Mise en place à l'école élémentaire de 5 ateliers SIGALE (3 pour les GSM-CP-CE1 et 2 pour les CE2-CM1-CM2) les lundis et vendredis de **15h à 16h30**. Des agents municipaux assureront les animations thématiques en parallèle de ces ateliers ainsi que la coordination. La récréation a lieu sur le temps périscolaire de 15h à 15h15. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

Deux ateliers SIGALE seront également mis en place les mardis et jeudis de **11h30 à 12h30** pour les enfants scolarisés à l'élémentaire et inscrits au restaurant scolaire afin d'alléger les groupes sur ce temps avant le repas.

Les ateliers et animations débutent dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire et si changement, il interviendra à la rentrée de septembre 2018

SANCE :

Modification complète du projet : volume horaire hebdomadaire de 14 h à la charge du SIGALE (contre 38h en 2016/2017)

Site de l'école maternelle :

Quotidiennement, dès la rentrée, un agent SIGALE aidera à la gestion du service de restauration à partir de 11h45 et prendra en charge sur la seconde heure **de 12h45 à 13h45** les animations pour les GSM.

Site de l'école élémentaire :

Un atelier quotidien de **16h à 17h30** (gratuit) parallèle à la garderie (payante) la responsable garderie assurera la coordination.

2 jours pour les CP-CE1 et 2 jours pour les CE2-CM. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse, distribué à la rentrée.

Début des ateliers après 2 semaines d'école.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une demande des parents pour ne pas changer non plus en septembre 2018. Un débat doit avoir lieu à ce sujet courant juin.

SIVOS Solutré-Fuissé :

Maintien du projet de fin d'année scolaire 2016/2017 avec un volume horaire hebdomadaire de 10 à 13 h à la charge du SIGALE.

Ecole maternelle de Solutré :

Mise en place à l'école, pour tous les maternels, de 2 ateliers chaque jour de **15h30 à 16h30**, un SIGALE et un SIVOS. Les ateliers SIGALE étant doublés sur la semaine, un enfant venant les 4 jours aura 2 ateliers SIGALE et 2 fois l'animation SIVOS.

Ecole élémentaire de Fuissé :

Mise en place à l'école élémentaire de Fuissé de 2 ou 3 ateliers les lundis et jeudis de **14h45 à 16h15**. Coordination parallèle par l'animatrice SIVOS. La récréation aura lieu sur le temps périscolaire de 14h45 à 15h00.

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

Les ateliers et animations débutent dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Une réunion concomitante au comité doit déterminer la position des communes et du SIVOS. Une enquête auprès des parents a été réalisée.

SIVOS Davayé-Vergisson :

Maintien partiel du projet avec un volume horaire hebdomadaire de 11.25 h à la charge du SIGALE contre 15.5h en 2016/2017.

Arrêt de l'intervention du SIGALE sur le temps méridien et fin de la mise à disposition d'un agent du SIGALE pour une mission de simple surveillance des enfants, cette mise à disposition étant une dérogation aux missions qui nous sont confiées.

Mise en place les lundis, mardis et jeudis, de **15h45 à 17h**, de 3 ateliers SIGALE, 2 pour les GSM-CP-CE1 et 1 pour les CE2-CM1-CM2 et d'une garderie parallèle. La garderie et la coordination seront assurées par une animatrice du SIVOS. La récréation aura lieu de 15h45 à 16h sur le temps périscolaire. Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse.

Les ateliers débutent dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Il semble avoir sur le SIVOS une volonté partagée, tout au moins une forte tendance, pour un retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. Un conseil d'école extraordinaire dans cet objet est prévu le mardi 20 juin.

SIVOS Péronne/Saint-Maurice de Satonnay :

Modification partielle du projet avec un volume horaire hebdomadaire de 14 h à la charge du SIGALE, contre 16h en 2016/2017.

Ecole maternelle de Saint-Maurice de Satonnay :

L'animation méridienne des MS-GS ne sera plus sur le temps d'après repas mais les lundis, mardis et jeudis de **15h45 à 16h45** avec une ou 2 animatrices SIGALE les lundis et mardis, et une animatrice du SIGALE les jeudis.

Ecole élémentaire de Péronne :

Mise en place les lundis, mardis et jeudis de **13h10 à 14h10** de 3 ateliers SIGALE et d'une animation SIVOS prise en charge par un agent SIVOS, lequel assure également la coordination.

Chaque jour, 2 ateliers sont proposés aux GSM-CP-CE1 et 2 ateliers aux CE2-CM1-CM2 :

L'accueil des externes désirant participer aux ateliers est possible à 13h.

Choix des ateliers par les enfants pour qu'ils soient acteurs de leurs temps périscolaires. Programmation trimestrielle et inscriptions par coupon réponse. A noter que des problèmes de locaux vont survenir au 1^{er} janvier suite à la réfection de la salle des fêtes.

Les ateliers débutent dès la rentrée.

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire 2017/2018.

SIVOS Azé-St-Gengoux de Scissé :

Maintien du projet avec un volume horaire hebdomadaire de 14 h à la charge du SIGALE.

Ecole d'AZE : Maintien du projet et des animations SIGALE sur le temps méridien par la mise à disposition de 2 animateurs de **12h à 13h45** en charge de l'aide au restaurant scolaire et d'un temps d'animation pour les CE2 et les CM avant la reprise du temps scolaire à 13h45.

Démarrage dès la rentrée

Position de la commune quant à d'éventuelles modifications du projet suite au courrier de l'inspection académique permettant un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 :

Pas de modifications pour la rentrée de septembre 2017. Une réflexion sera menée pendant l'année scolaire 2017/2018, mais il semble qu'en l'état actuel des concertations, un retour à la semaine des 4 jours soit probable.

Le Président résume la situation en disant que, hormis le SIVOS Davayé-Vergisson qui revient en semaine de 4 jours dès septembre 2017, toutes les autres communes s'accordent une année de réflexion. Il lui semble que le SIGALE devra vraisemblablement adopter une position unique et, si le retour à la semaine de 4 jours est envisagé, il conviendra de réfléchir au devenir du syndicat en réinventant son objet, sans perdre de vue les conséquences des décisions qui seront prises, notamment en termes d'emploi, puisque le fonctionnement actuel représente 13 équivalent temps plein. Il compte prendre contact avec le député nouvellement élu pour évoquer ce point.

Rapport N°8 : Programmations extrascolaires printemps 2017 et été 2017

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire du printemps 2017 et à présenter celle de l'été 2017.

Programmation printemps 2017 :

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session printanière 2017 s'est déroulée entre le 17 et le 28 avril, soit 9 jours de fonctionnement sur 2 semaines. 14 stages ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale de 228 places.

La programmation a recueilli 175 inscriptions, soit une fréquentation moyenne, avec un taux de remplissage par rapport à la capacité initiale de 78 % et de 86 % par rapport à la capacité effective qui était de 204 places. 1 stage réajusté en S1, festival arts plastiques, et 1 stage annulé, photo, en semaine 2.

9 stages sur les 14 qui ont fonctionné ont été complets.

Pas d'incident particulier à signaler. Le taux de remplissage est satisfaisant. La participation des extérieurs est faible. Le taux de couverture est dans la moyenne et toujours de bons retours des familles et des enfants.

La répartition hebdomadaire des inscriptions est la suivante :

- 1^{ère} semaine (18-21/04) : 85 inscriptions (48.5 % du total) sur 120 places initiales, 108 après réajustement. Taux de remplissage 79 %.
- 2^{ème} semaine (24-28/04) : 90 inscriptions (51.5% du total) sur les 108 places initiales et 96 places après réajustement. Taux de remplissage 94%

La fréquentation des 14 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	... Fois à% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
MOTO	24	2	2				
PONEY	24	2	2				

GYM BASKET TIR A L'ARC	24	1	1				
EQUITATION	24	2	2				
MULTISPORTS	16	1			1		
ESCALADE	12	1	1				
FESTIVAL D'ARTS PLASTIQUES	21	2			1	1	
CINEMA	12	1	1				
PHOTO	0	1					1
MAGIE ET JEUX TRAD.	18	1		1			
10 stages différents et 19 activités différentes	175	14	9	1	2	1	1

A titre de comparaison, quelques statistiques des 12 dernières programmations de printemps :

Printemps	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS		
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur
2017	228	175	156	19	159	141	18
2016	268	219	180	39	187	152	35
2015	172	141	131	10	130	120	10
2014	158	156	147	9	149	140	9
2013	286	227	202	25	206	184	22
2012	312	226	199	27	195	170	25
2011	340	273	217	56	246	195	51
2010	348	294	250	44	267	225	42
2009	336	256	204	52	230	178	52
2008	322	307	245	62	272	216	56
2007	311	255	207	48	230		
2006	279	218	136	82	166		

Configuration moyenne d'un stage « printemps 2017 » :

- Durée moyenne : 4.14 demi-journées (sur 1 ou 3 jours et 3, 4 ou 5 ½ journées)
- Prix moyen Sigale : 37.36 € et 74.72 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 9.02 € (Sigale) et 18.04 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne : 16.29 enfants (228 pl/14 stages) encadrés par 1.57 éducateurs (22/14)
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 15.7 enfants (204/13) encadrés par 1.54 éducateurs (20/13)
- Donc un nombre maxi moyen d'enfants de 10.36 pour 1 éducateur (16.29/1.57)
- et un nombre effectif moyen d'enfants de 10.2 pour 1 éducateur (15.7/1.54)

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 6 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.3	9.22	39.66	1 pour 9.8
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.5	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9	34.54	1 pour 8.81

Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Eté 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Eté 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Eté 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Eté 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

Mixité :

Sur les 175 inscriptions, on dénombre 83 inscriptions de filles (47 %) et 92 inscriptions de garçons (53 %). Sur les 159 enfants différents inscrits, on dénombre 75 filles (47 %) et 84 garçons (53 %).

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	15	8.57	13	8.18	1.15	6
6 et 7 ans	36	20.57	32	20.12	1.12	7
7 et 8 ans	27	15.43	24	15.09	1.12	10
8 et 9 ans	26	14.86	22	13.84	1.18	13
9 et 10 ans	23	13.14	21	13.21	1.09	13
10 et 11 ans	18	10.28	18	11.32	1	13
11 et 12 ans	11	6.28	10	6.29	1.10	13
12 et 13 ans	9	5.14	9	5.66	1	6
13 et 14 ans	7	4	7	4.40	1	6
14 et 15 ans	3	1.71	3	1.89	1	6
15 et 16 ans	0	0	0	0	0	1
Total	175	100	159	100	1.10	Sur les 14

Détail des 175 inscriptions sur les 19 communes de provenance, par ordre > et nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	72	41.14	46.15	67	1.07
HURIGNY	30	17.14	19.23	25	1.2
SANCE	18	10.28	11.54	16	1.12
ST-MARTIN BR	12	7.43	7.69	10	1.2
ST-MAURICE DS	10	5.71	6.42	10	1
AZE	7	4	4.49	6	1.16
SOLUTRE	4	2.28	2.56	4	1
DAVAYE	3	1.71	1.92	3	1
PERONNE	0	0	0	0	0
VERGISSON	0	0	0	0	0

TOTAL SIGALE	156	89%	100	141 (89%)	1.10
EXTERIEURES*	19	11%		18 (11%)	1.05
TOTAL	175	100		159	1.10

Le détail des 19 inscriptions provenant des 9 communes extérieures :

ANTIBES	3	MACON	4	CHEVROUX	2
BAGE	1	MILLY	1	FUISSE	2
CHEVAGNY	2	PIERRECLOS	2	PRISSE	2

Le résultat financier :

Il laisse apparaître un solde négatif de 3 210 € pour la session. Avec 9 384 € de charges et 6 174€ de produits, le taux de couverture est de 66 %.

A titre comparatif, résultats sessions précédentes avec les éléments financiers-encadrement-fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Prix de revient/ inscription	Taux d'encadrement
Printemps 2017	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017	7 712	5 523	2 189	72%	90%	154 (80%)	14.21 €	1 pour 9.06
Automne 2016	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05€	1 pour 9.8
Été 2016	36 023	26 511	9 512	74%	84%	605 (75%)	15.72€	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Été 2014	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04€	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39€	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35€	1 pour 7.74
Automne 2013	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47€	1 pour 8.25
Été 2013	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91€	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Été 2012	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Été 2011	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Programmation estivale 2017 :

Entre le 10 juillet et le 1^{er} septembre, 47 stages sont mis en place et à destination des 5-15 ans. Cette programmation représente 747 places et, au jour d'aujourd'hui, on compte déjà, après

12 jours, 500 inscriptions. 13 stages sont d'ores et déjà complets. Les actions spécifiques « ado », nouveauté de cet été, ont un démarrage difficile, surtout les ½ journées « patinoire ».

Rapport n°9 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°6 : Questions diverses

Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 19 octobre 2017 à 18h30 à Hurigny